



p. a. Michel Guillermin
24 av. de la Gare-des-Eaux-Vives
CH-1208 Genève
www.royaume.ch/asslocimm

Courrier A et fax du jour
Livit SA
Madame Jessica Niestlé
Madame Christine Chevallay
Case postale 1616
1227 Carouge

Genève, le 11 février 2011.

Objet : Immeubles 10-10bis ch. Frank-Thomas et 24-26 av. Gare-des-Eaux-Vives, 1208 Genève :
séance Livit, Swiss Life et ASSLOCIMM 10.01.2011 – Procès-verbal et suivi
Réf. : Notre l. du 01.02.2011 ; vos l. des 28.01, 04 et 09.02.2011 ; etc.

Mesdames,

1. Votre lettre du 28.01.2011 à l'ASSLOCIMM a été distribuée par la poste le 01.02.2011, ce qui l'a fait se croiser avec la lettre de l'ASSLOCIMM à votre attention expédiée par poste et par fax ce même 01.02.2011. Nous voudrions ici accuser réception à des titres divers de :

- a) Votre lettre susmentionnée du 28.01.2011 à l'ASSLOCIMM, p. a. Michel Guillermin ;
- b) Votre lettre circulaire individualisée du 04.02.2011 adressée probablement à tous les locataires du 24 av. Gare-des-Eaux-Vives, reçue le 5 ;
- c) Votre lettre du 09.02.2011 à l'ASSLOCIMM, p. a. Michel Guillermin, reçue le 10.

2. Nous pensons utile de prendre un peu de temps pour mettre en ordre toute cette correspondance, dont la masse est plus impressionnante qu'à ce stade les réponses réelles à la satisfaction des locataires. Comme vous peut-être, nous sommes d'ailleurs assez pris par les questions et difficultés dues à ce chantier qui a bien commencé si ce n'est tout à fait. Persuadés qu'un peu de calme sera profitable à chacun, nous ferons le point de façon détaillée le moment venu et nous contenterons aujourd'hui de trois observations :

- a) Nous continuerons de traiter séparément et avec l'urgence qu'elles méritent des questions comme les coupures d'eau (cf. nos fax des 01 et 09 ct – ce dernier en attente de réponse) ;
- b) Aucune question individuelle de locataire n'a reçu de réponse à notre connaissance ; nous craignons dès lors que les quelques semaines de report du début du chantier proprement dit ne suffisent peut-être même pas à y répondre à temps et de façon utile ;
- c) Nous ne sommes pas sûrs du sens de ce paragraphe de votre lettre du 04.02.2011 (nous attendions une lettre spécifique permettant d'aborder la sécurité de l'emplacement des cuisinières à gaz et la possibilité d'un raccord pour ce faire) :

Plans de cuisson : Vous trouverez ci-joint un plan de la future cuisine, que vous ayez choisi de garder la cuisson au gaz au que vous passiez aux plaques vitrocéramiques, les meubles pourront être placés comme cela vous a été présenté à la séance d'information.

Veuillez agréer, Mesdames, l'expression de nos sentiments distingués.

POUR LE COMITÉ :

André Hensler

Bruno Zimmermann

Copies : M. Bengt Raning, Real Estate Portfolio Manager, Swiss Life Property Management, 13 av. de Rumine, CP 1307, 1001 Lausanne; boîte aux lettres de chantier.